

Vue d'ensemble – Projet Semences d'espoir

REEE / Bon d'études canadien et Subvention canadienne pour l'épargne-études

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce projet. Je ferai de mon mieux pour vous fournir le maximum d'informations de la manière la plus claire et la plus concise possible. N'hésitez pas à me contacter pour obtenir des informations ou clarifications supplémentaires.

Les informations suivantes proviennent principalement du site web <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes.html> (site du gouvernement fédéral).

Veuillez consulter le site de la SSVP nationale sous <https://www.ssvp.ca/fr/semences-despoir>.

Historique :

En 2011, nous avons lu, dans le Toronto Star, un article sur le Bon d'études canadien (BEC), qui offre jusqu'à 2 000 \$ en fonds gratuits pour les études postsecondaires, au profit des familles à faible revenu. Nous avons ensuite effectué des recherches en ligne et contacté EducAvenir, un défenseur très respecté de l'épargne-études et un expert du Bon d'études.

Le programme EducAvenir vise à accroître la sensibilisation et la participation des familles à faible revenu au Programme canadien pour l'épargne-études du gouvernement fédéral. Il aide les gens à ouvrir des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et à accéder au Bon d'études canadien (BEC) supplémentaire, à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et à la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEES).

Nous nous sommes également joints au réseau des champions du BEC organisé par le Programme canadien pour l'épargne-études d'Emploi et Développement social Canada. Le réseau est composé d'organismes communautaires qui collaborent pour trouver et mettre en œuvre des moyens de sensibiliser les gens à l'importance et aux avantages d'épargner tôt pour les études postsecondaires au moyen de REEE et pour s'assurer que les ménages admissibles au BEC bénéficient de cet incitatif.

Opportunité :

À l'échelle nationale, seul un enfant sur quatre, admissibles au BEC, ont pu recevoir la subvention, en raison de l'ignorance du programme et des obstacles à l'accès. Notre expérience nous démontre que l'adhésion des familles que nous servons est dramatiquement plus basse.

Les statistiques montrent que « la simple existence d'une épargne-études augmente de 50 % les chances d'un enfant de poursuivre des études postsecondaires ». Ces programmes créent l'espoir que l'enfant poursuivra des études postsecondaires, ce qui est une statistique très puissante et remplie d'espérance.

Le REEE soutient les études à temps plein ou à temps partiel, qu'il s'agisse de programmes de type professionnel, d'apprentissage, collégial ou universitaire.

Il y a trois principaux volets de soutien gouvernemental dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) :

A) **Le Bon d'études canadien** – Pour les enfants nés le 1^{er} janvier 2004 ou après dont le revenu familial net est de moins de 55 867 \$ (les niveaux de revenus sont indexés annuellement, le seuil de revenu familial est plus élevé pour les familles avec plus de trois enfants). Ils sont admissibles à recevoir jusqu'à 2 000 \$

d'argent gratuit pour les études dans un compte REEE. Le gouvernement déposera 500 \$ initialement et 100 \$ chaque année suivante (si le revenu les rend toujours admissibles) jusqu'à un maximum de 2 000 \$. Les paiements sont rétroactifs. Aucune contribution parentale n'est requise.

B) Subvention canadienne pour l'épargne-études et Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire – Une contribution est requise et le gouvernement versera une somme équivalente jusqu'à 40 % en fonction du niveau de revenu (les subventions sont plafonnées annuellement et le montant maximal de la subvention à vie est de 7 200 \$).

C) Subventions provinciales – Dans le moment, la C.-B. et le Québec offrent des subventions additionnelles déposées dans les comptes REEE.

Projet de changement systémique de la Région de l'Ontario :

Nous avons lancé un projet de changement systémique dans la région de l'Ontario en septembre 2012 et, grâce au parrainage conjoint du Conseil régional de l'Ontario et du Conseil particulier de Halton, nous versons une contribution de 50 \$ dans les comptes REEE ouverts, ce qui permet ensuite d'attirer les subventions de contrepartie. Nous fournissons également un certificat encadré de félicitations aux enfants.

En date du mois de juillet 2023, nous avons aidé plus de 417 enfants des conférences du Conseil particulier de Halton à ouvrir des comptes REEE et à avoir accès à des économies pour leurs études postsecondaires. D'autres conseils et conférences en Ontario et au Canada participent activement au projet.

Le projet a également servi d'outil de recrutement efficace et attire des bénévoles qui ont un intérêt et des compétences dans le travail de type « changement systémique ». En outre, le projet a attiré des dons financiers, car l'espoir pour l'avenir de l'éducation des enfants est très populaire auprès des paroissiens.

Semaine nationale de l'épargne-études :

En novembre 2014, la ministre d'État Candice Bergen a annoncé la création de la semaine nationale de l'épargne-études, qui se déroule en novembre de chaque année.

Projet Semences d'espoir :

L'objectif principal du projet Semences d'espoir est de sensibiliser les familles et d'accroître l'accès au Bon d'études canadien.

En outre, le projet fournira des informations sur la santé dentaire, les loisirs, le retour à l'école et d'autres programmes.

Réponses aux questions fréquemment posées par le groupe de bénévoles :

1. Approche auprès des familles – Nous avons constaté qu'en plus de sensibiliser les familles à cette opportunité, le suivi auprès d'elles est un élément clé de ce projet. D'abord, il faut sensibiliser les familles et ensuite, nous l'espérons, il faut leur donner accès aux fonds avec notre soutien, si nécessaire. Pour accéder aux fonds, la famille doit demander un numéro d'assurance sociale pour son enfant (si elle n'en a pas déjà un) et se rendre dans une institution financière. Il y a des étapes et des obstacles qui bloquent l'accès, surtout pour une mère monoparentale qui doit faire face à de nombreuses difficultés quotidiennes. Des membres informés sont nécessaires pour « accompagner » les familles et les aider et les encourager à entreprendre les démarches nécessaires.

2. **Exonéré en tant qu'actif, exonéré en tant que revenu** – Plusieurs familles craignent qu'un REEE puisse affecter leurs prestations sociales. Le Bon d'études canadien est un actif exonéré et n'aura aucune incidence sur les prestations sociales qu'une famille peut recevoir.
3. **Un REEE est un compte à l'abri de l'impôt** – Cela permet d'accumuler de l'argent dans le seul but de financer des études postsecondaires. L'enfant est désigné comme bénéficiaire du compte. Les fonds sont mis de côté pour les études postsecondaires de l'enfant et l'argent croît à l'abri de l'impôt et est imposé entre les mains de l'étudiant au moment du retrait, sur preuve d'acceptation dans des études à temps plein ou à temps partiel.
4. **Le compte REEE peut rester ouvert pendant 36 ans après son ouverture** – Si un enfant ne poursuit pas d'études ou de formation postsecondaires, les fonds versés par le gouvernement retournent à ce dernier.
5. **Les niveaux de revenu net admissibles sont indexés à l'inflation chaque année** – Les niveaux de revenu sont le revenu net (c'est-à-dire le revenu après impôt).
6. **Niveau de revenu admissible** – Le niveau de revenu annuel de la famille en 2024 est de 55,867 \$. Ce montant est indexé annuellement. Le seuil de revenu familial est plus élevé pour les familles ayant plus de trois enfants.
7. **Quand la famille reçoit-elle l'argent** - Dans les 65 jours suivant la réception d'une demande complète et exacte, un bon de 500 \$ sera déposé directement dans le compte REEE de l'enfant, en plus de tout paiement rétroactif.
8. **Dois-je faire une nouvelle demande chaque année ?** - En août de chaque année, après la production de la déclaration de revenus (condition préalable à la réception de tout avantage), un bon supplémentaire de 100 \$ sera versé directement dans le REEE de l'enfant, tant que la famille demeure admissible. Le paiement est automatiquement traité les années suivantes par le gouvernement fédéral et la banque. Tant que le revenu net de la famille est admissible et que celle-ci a produit une déclaration de revenus, le prochain versement du BEC sera déposé automatiquement.
9. **Mon enfant a 6 ans et je viens de faire une demande. Ai-je manqué quelque chose ?** – Les paiements du Bon d'études canadien sont rétroactifs et tout montant de dépôt annuel de 100 \$ dû d'une année antérieure sera inclus dans le dépôt initial. **Cet exemple vous aidera peut-être.** La demande est faite en 2015 pour un enfant né en 2004 et la règle d'admissibilité est appliquée pour chaque année. Les fonds seront de 500 \$ pour l'année 2004, de 100 \$ pour les années 2005 à 2015, de sorte que les fonds initiaux reçus seront de 1 600 \$.
10. **Droit aux subventions annuelles** - L'admissibilité est « liée » au niveau de revenu familial de chaque année. Les droits à la subvention annuelle sont conservés et les enfants ne deviennent pas inadmissibles en fonction des niveaux de revenu après impôt des années suivantes.

Par exemple, un enfant peut être admissible en 2012, ne pas l'être en 2013 et l'être à nouveau en 2014. L'admissibilité au cours d'une période fiscale n'a pas d'incidence sur l'admissibilité au cours d'une période fiscale différente.
11. **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE)** - En plus du BEC, des subventions de contrepartie sont disponibles si des cotisations sont versées. La SCEE de base est de 20 % et ce taux augmente jusqu'à un maximum de 40 %, selon le niveau de revenu. Il y a des limites annuelles de subvention avec un maximum à vie de 7 200 \$.

12. [Si les familles ont des questions](#) - sur un compte REEE existant, encouragez-les à appeler la ligne d'aide du Programme canadien pour l'épargne-études au 1-888-276-3624 pour parler avec un représentant du gouvernement fédéral.

Linda Alexander, directrice du projet Semences d'espoir
seedsofhope@ssvp.ca

Août 2024